

(Annexe 3)

Expéditeur :
Amicale Laïque de La Chapelle-Heulin
Monsieur Joseph Pellerin
L'Aurière
44330 - La Chapelle-Heulin

Objet : Evolution de la mise à disposition de la salle allouée à l'ALCH

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après la rencontre que nous avons eu en mairie lors de la permanence de Monsieur le Maire le 8 octobre 2005, je tiens, au nom du conseil d'administration de l'amicale laïque, à formuler par écrit nos questions et nos attentes à l'ensemble des élus.

En préambule, nous tenons à vous faire part d'une remarque concernant les termes employés dans la rubrique « bâtiments communaux » du numéro 112 du bulletin d'information municipal. Ce texte dit dans sa conclusion « *Les préfabriqués occupés par le billard et l'amicale laïque sont vétustes et encombrent la cour de récréation de l'école maternelle* ». Depuis plus de douze ans ces locaux sont désaffectés par décision académique de l'usage scolaire et ne font donc pas partie de l'école maternelle, même si le projet de la municipalité est d'annexer la surface occupée par ces bâtiments à l'agrandissement de cette cour. Or la rédaction de l'article laisse entendre au lecteur non averti, que l'amicale et le billard auraient occupé toutes ces années cet espace au détriment de l'école.

Lors de la réunion du 5 septembre 2005 (du planning d'attribution des créneaux horaires dans les salles municipales), les associations ont été brièvement informées des projets sur le devenir des salles mises à disposition des associations : les préfabriqués désaffectés de leur attribution scolaire et l'ancienne mairie.

La vente de l'ancienne mairie, la nécessité d'envisager rapidement l'extension de l'école publique maternelle précipitent la remise en cause des moyens alloués. Nous tenons à préciser que l'Amicale Laïque se réjouit du développement de l'école publique et ne saurait s'opposer à la mise en adéquation de ses moyens d'accueil.

Pour autant, l'association que nous représentons occupe une place de premier rang dans le milieu associatif de notre commune. Depuis plusieurs décennies l'ALCH remplit un rôle d'éducation populaire et d'animation et a su d'ailleurs à ce niveau répondre présente à toutes les sollicitations de la municipalité.

La diversité de la vie associative à La Chapelle-Heulin est l'un des éléments contribuant à son dynamisme et à sa vie démocratique. Notre entretien du 8 octobre 2005 avec Monsieur Le Maire nous a permis de mesurer l'intérêt qu'il porte aux associations de sa commune, ayant été lui même responsable associatif.

La salle mise à disposition de l'ALCH depuis plusieurs années a participé à son développement. Nous sommes aujourd'hui employeur pour deux de nos activités : la section danse de salon et la section chorale. Nous attirons votre attention, Mesdames et Messieurs les élus, sur le fait qu'une rupture, même temporaire, de ces moyens remettrait en cause la pérennité des disciplines exercées dans cette salle et des emplois concernés.

Nous avons noté l'engagement de Monsieur le Maire à ce que les activités de l'ALCH pour l'exercice en cours (2005-2006) ne seraient en rien perturbées.

L'amicale laïque a besoin de savoir de quels moyens elle disposera pour continuer et développer ses activités.

C'est pourquoi nous attendons de votre part d'être informés sur l'évolution de ce projet et que le principe d'une concertation avec l'ensemble du monde associatif soit retenu. En effet, une telle concertation peut permettre d'éclairer les élus sur les attentes des partenaires associatifs, tout en leur laissant leurs prérogatives de décideurs.

Persuadés de l'attention que vous porterez à notre courrier,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les Conseillers, l'expression de notre considération.

Pour le conseil d'administration de l'Amicale Laïque

Le Président : Joseph Pellerin